



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Trottoir barré – rue d'Eischen à Hobscheid

En raison de la réalisation d'une fouille en trottoir dans la rue d'Eischen à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 8 octobre 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du jeudi, 9 octobre 2025, à partir de 7h00 jusqu'au vendredi, 24 octobre 2025 inclus, la circulation dans la rue d'Eischen à Hobscheid est réglée comme suit :
- interdiction de toute circulation sur le trottoir du côté et à la hauteur du bâtiment sis 21, rue d'Eischen.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route par le demandeur.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 8 octobre 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu